

STATS  
RAPIDES

# État : localisation par région et par service

## Agents civils rémunérés par les ministères en France métropolitaine

Olivier Dorotheé  
Safiédine Hama

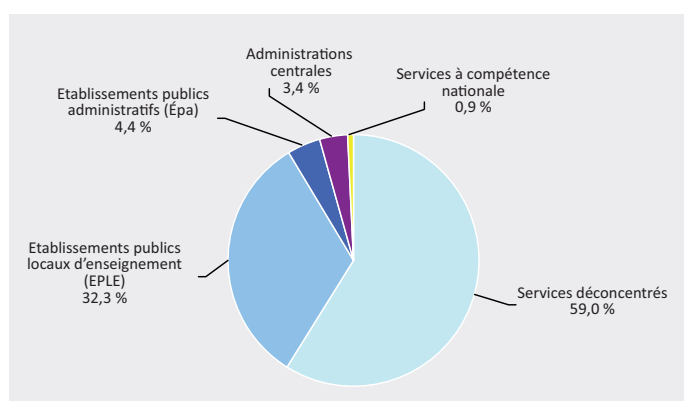
Au 31 décembre 2010, les ministères civils rémunèrent 1,426 million d'agents civils en France métropolitaine qui exercent leurs fonctions principalement dans des services déconcentrés de l'État (59 %) ou dans des établissements publics locaux d'enseignement (32 %). Les trois quarts des agents civils travaillent en province. Les agents des administrations centrales sont quant à eux situés essentiellement en Île-de-France.

STATISTIQUES ET  
RECHERCHE SUR LA  
FONCTION PUBLIQUE

La présente étude porte sur 1,426 million d'agents civils des ministères (hors ministère de la Défense) soit 62 % des effectifs de la fonction publique de l'État en France métropolitaine. Ils exercent leurs fonctions dans l'un des cinq types de service de l'État suivants : administration centrale (AC), service déconcentré (SD), service à compétence nationale (SCN), établissement public local d'enseignement (EPL) et établissement public administratif (Épa<sup>1</sup>).

Fin 2010, dans l'ensemble des ministères civils, plus d'un agent sur deux travaille dans un service déconcentré et plus d'un sur trois dans un établissement public local d'enseignement.

❶ Répartition de l'ensemble des effectifs de l'État par type de service d'affectation au 31 décembre 2010



Source : Siasp 2010, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques  
 Champ : Agents civils des ministères (Hors Défense). Emplois principaux, tous statuts, hors bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires. France métropolitaine.

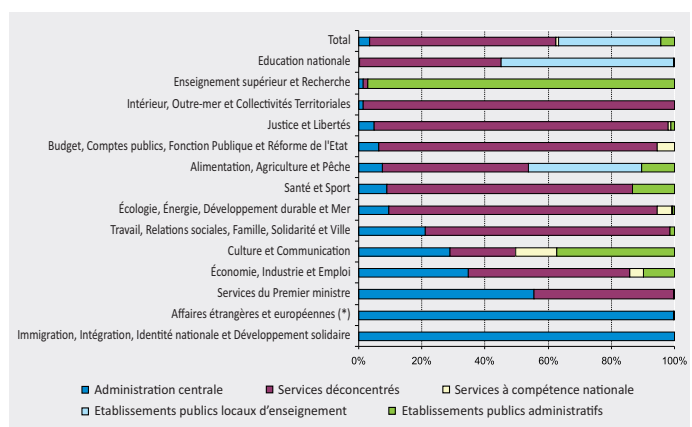
Au 31 décembre 2010, 841 000 agents, soit 59,0 % des agents civils des ministères (hors ministère de la Défense), travaillent dans des services déconcentrés (rectorats, préfetures, directions régionales des ministères, directions départementales interministérielles, etc.). Les 320 000 enseignants des écoles maternelles et élémentaires sont quant à eux comptabilisés dans les effectifs de ces services déconcentrés (rattachement aux rectorats).

Les établissements publics locaux d'enseignement (EPL), qui comprennent les établissements du second degré sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale et les lycées agricoles<sup>2</sup> regroupent 460 700 agents soit 32,3 % des agents des ministères civils.

Les autres personnels rémunérés par les ministères civils exercent leurs fonctions principalement au sein des établissements publics administratifs, dont les universités ou les agences régionales de santé (4,4 %), au sein des administrations centrales (3,4%), incluant notamment les directions générales des ministères et de manière marginale au sein des services à compétence nationale, dont par exemple les musées nationaux ou le service des retraites de l'État (0,9 %) (❶).

Les ministères aux effectifs faibles sont concentrés sur l'administration centrale

❷ Répartition des agents civils rémunérés sur le budget des ministères civils selon le type de service d'affectation et par ministère au 31 décembre 2010



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques  
 (\*) Les effectifs du ministère des affaires étrangères et européennes localisés à l'étranger ne sont pas pris en compte.  
 Champ : Agents civils rémunérés par des ministères civils (Hors Défense). Emplois principaux, tous statuts, hors bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires. France métropolitaine.  
 Note : l'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année. Les effectifs du budget annexe des publications officielles et de l'information administrative sont décomptés avec ceux des Services du Premier ministre.

Fin 2010, la totalité des agents du ministère des Affaires étrangères et européennes et de ceux de l'Immigration, Intégration, Identité nationale et développement solidaire exerce ses fonctions dans une administration centrale et c'est aussi le cas d'un agent sur deux des Services du Premier ministre (❷). Or ces trois ministères réunis représentent moins de 1 % de l'ensemble des agents civils des ministères.

En revanche, c'est dans les ministères de l'enseignement – qui regroupent 61 % de l'ensemble des effectifs civils des ministères hors Défense (875 100 agents fin 2010) – que la part des effectifs en administration centrale est la plus faible (moins de 1 %). Les effectifs de ces ministères comprennent ceux de l'Éducation nationale (824 200) et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (50 900). Les agents de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont en effet majoritairement en fonction dans les Épa (97 %), notamment dans les universités qui passent progressivement à l'autonomie (loi LRU de 2007), tandis que les agents du ministère de l'Éducation nationale se répartissent entre les établissements publics locaux d'enseignement (51 %) et les services déconcentrés de l'État (42 %).

1. Des agents rémunérés directement par les ministères peuvent exercer leurs fonctions dans des établissements publics administratifs : Universités, Musées, Agences régionales de santé (ARS), etc.  
 2. Les personnels non enseignants des lycées, collèges et écoles sont comptabilisés dans les effectifs de la fonction publique territoriale (organisée autour des régions, des départements et du secteur communal).

### 3 Répartition des agents des ministères (hors Défense) selon le type de service en France métropolitaine au 31 décembre 2010

	Paris	Île-de-France (Hors Paris)	Province	France métropolitaine
Agents de l'Etat, hors Défense (en milliers)	125,7	228,4	1 072,3	1 426,3
Part en (%)	8,8	16,0	75,2	100,0
Agents des services déconcentrés (en milliers)	57,7	135,7	647,6	841,1
Part en (%)	6,9	16,1	77,0	100,0
Agents des Établissements publics locaux d'enseignement (en milliers)	14,2	74,7	371,8	460,7
Part en (%)	3,1	16,2	80,7	100,0
Agents des Établissements publics administratifs (en milliers)	13,2	7,9	41,7	62,8
Part en (%)	21,0	12,6	66,4	100,0
Agents des administrations centrales (en milliers)	38,4	5,6	4,3	48,4
Part en (%)	79,4	11,6	8,9	100,0
Agents des services à compétence nationale (en milliers)	2,2	4,4	6,8	13,4
Part en (%)	16,1	32,9	51,0	100,0

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : Agents civils des ministères (Hors Défense). Emplois principaux, tous statuts, hors bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires. France métropolitaine.

### Trois agents sur quatre travaillent en province

Fin 2010, plus d'un million d'agents civils travaillent en province, soit trois agents sur quatre. Cette répartition résulte directement de celle des agents des services déconcentrés et des personnels des établissements publics locaux d'enseignement, qui est elle-même largement influencée par la répartition de la population sur le territoire. En France métropolitaine, fin 2010, 81 % de la population réside en province et 77 % des effectifs des SD et des EPLE y exercent leurs fonctions, sachant que ces deux types de service d'affectation concentrent 91 % de l'ensemble des effectifs métropolitains.

En revanche, neuf agents sur dix travaillant dans les administrations centrales exercent leurs fonctions en Île-de-France. Les agents des administrations centrales sont majoritairement situés dans les établissements parisiens. La capitale accueille 79 % des agents des administrations centrales (3).

Les agents des services à compétence nationale (SCN) sont présents aussi bien en Île-de-France qu'en province. En effet, 49 % des personnels des SCN exercent leurs fonctions en Île-de-France contre 51 % en province. Un agent sur trois des SCN franciliens travaille à Paris.

Par ailleurs, 62 800 agents rémunérés directement par les ministères travaillent dans les Épa : deux tiers en province et un tiers en Île-de-France. Plus de 60 % des agents franciliens des Épa sont en fonction dans des établissements situés à Paris.

### La part des agents des services déconcentrés est plus élevée en Corse, en Bretagne et en Provence-Alpes-Côte d'Azur

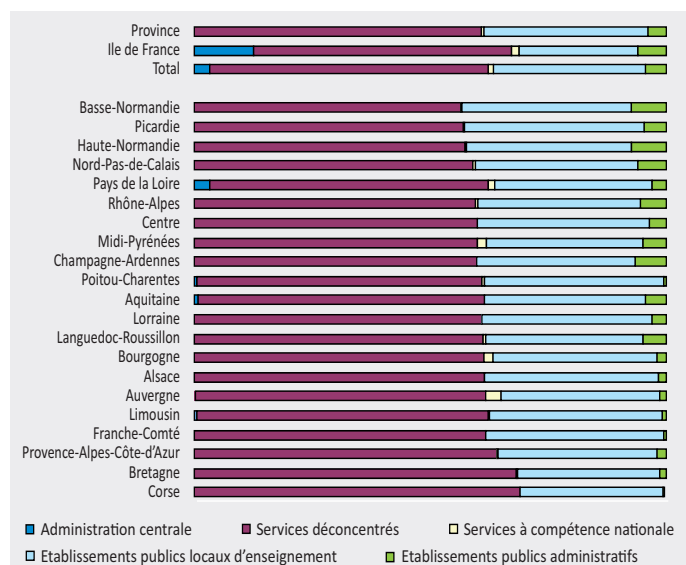
En Corse, en Bretagne et en Provence-Alpes-Côte d'Azur, plus de 64 % des agents travaillent dans des services déconcentrés (4). Dans les autres régions, ces proportions sont plus faibles : elles s'échelonnent de 56 % à 62 %, des niveaux assez proches de celui de la France métropolitaine (59 %).

Fin 2010, près d'un agent sur trois des ministères civils travaille dans un établissement public local d'enseignement. En Picardie, Poitou-Charentes et Franche-Comté, 38 % des agents travaillent dans les EPLE, soit 6 points de plus que la moyenne de la France métropolitaine. Les régions Poitou-Charentes et Franche-Comté sont par ailleurs, avec la Corse, celles où la part des agents dans les Épa est la plus faible.

La part des agents exerçant en administration centrale est très différente entre l'Île-de-France et les autres régions. En effet, 12 % des agents franciliens travaillent en administration centrale contre 3 % de l'ensemble des agents de France métropolitaine. À l'exception de la région Pays de la Loire qui accueille notamment les agents de la Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (service rattaché au ministère des Affaires étrangères), ou les agents de la Direction générale finances et contrôle de gestion (service rattaché au ministère de l'Économie et des Finances), la proportion des agents en administration centrale dans les autres régions est quasi nulle.

Fin 2010, les services à compétence nationale (SCN) représentent une part modeste des effectifs franciliens, de l'ordre de 2 % (3), une proportion toutefois supérieure à la moyenne métropolitaine (moins de 1 %). En Auvergne, (Ecole des finances publiques par exemple), en Bourgogne (Ecole nationale des greffes) et en Midi-Pyrénées (Direction de la technique et de l'innovation, service rattaché au ministère de l'Écologie), la part des SCN est proche de celle observée en Île-de-France.

### 4 Répartition des agents rémunérés sur le budget des ministères civils selon le type de service d'affectation des agents au 31 décembre 2010



Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques. Champ : Agents civils des ministères (Hors Défense). Emplois principaux, tous statuts, hors bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires. France métropolitaine.

### Champ et définition

Avant 2006, les fichiers de paie des agents de l'État permettaient de distinguer, parmi les agents des ministères, ceux travaillant en **administration centrale\*** et ceux travaillant en **service déconcentré\***, en se fondant sur l'existence d'une nomenclature par services établie à partir de l'imputation budgétaire de la rémunération des agents au format « Ordonnance de 1959 ». Le changement de nomenclature budgétaire résultant de la mise en place de la Lolf à partir de 2006 n'a pas permis de maintenir l'information sur le service dans les fichiers de paie utilisés pour le décompte de l'emploi. En 2008, une méthode d'identification a été mise au point par le service statistique de la DGAFP à partir essentiellement de la catégorie juridique de l'employeur et du programme Lolf de rattachement. Elle a ensuite été améliorée notamment pour suivre les effectifs concernés par la réforme de l'administration territoriale (RéATE) et tient compte de l'immatriculation des employeurs publics au répertoire Sirene (Siren/Siret) dont la qualité n'est pas encore homogène dans le secteur public. Les effectifs de l'État sont répartis selon cinq modalités : administration centrale (AC), service déconcentré (SD), service à compétence nationale (SCN), établissement public local d'enseignement (EPL), et établissement public administratif (Épa).

Cette méthodologie a été adaptée en 2012 aux données issues du Système d'information sur les agents des services publics (SIASP-Insee), désormais utilisé par la DGAFP pour couvrir l'emploi de manière homogène dans les trois versants de la fonction publique. Elle repose notamment sur la catégorie

### 5 Répartition des agents civils des ministères par type de services d'affectation au 31 décembre 2010

	Effectifs (en milliers)	Part (en %)
<b>Périmètre de l'étude (*)</b>	<b>1 426,3</b>	<b>94,5</b>
Services déconcentrés (SD)	841,1	55,8
Etablissements publics locaux d'enseignement (EPL)	460,7	30,5
Etablissements publics administratifs (EPA)	62,8	4,2
Administrations centrales (AC)	48,4	3,2
Services à compétence nationale (SCN)	13,4	0,9
<b>Hors périmètre</b>	<b>82,3</b>	<b>5,5</b>
Défense	48,8	3,2
Non localisables	28,4	1,9
Hors Fonction publique	4,3	0,3
Autre versant : Fonction publique territoriale	0,9	0,1
<b>Total</b>	<b>1 508,6</b>	<b>100,0</b>

Sources : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.  
Champ : Champ : Agents civils des ministères. Emplois principaux, tous statuts, hors bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires. France métropolitaine.  
(\*) Périmètre de l'étude : agents civils des ministères ayant un service d'affectation  
Note : Pour des raisons de confidentialité, les agents rémunérés par le ministère de la Défense ou travaillant dans un établissement de la Défense sont exclus du champ.

juridique du lieu de travail des agents des ministères civils (Hors Défense) et accessoirement sur les libellés des grades des agents quand ils sont suffisamment explicites. **Les données sur les types de service d'affectation calculées à partir de SIASP sont présentées pour la première fois dans cette publication.**

À ce stade, il n'est pas possible d'identifier de manière aussi fine les agents civils de la Défense. De même, la méthode devra également s'enrichir en intégrant les données relatives aux départements d'Outre-mer.

Au 31 décembre 2010, la fonction publique de l'État emploie 2,307 millions d'agents en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-mer. Parmi eux, on dénombre 1,509 million d'agents civils rémunérés par les ministères et travaillant en France métropolitaine. La méthode utilisée a permis d'affecter 94 % d'entre eux (soit 1,426 million d'agents) dans un des cinq types de service usuels (5).

**Le champ de cette étude est donc restreint aux seuls agents civils des ministères civils (c'est-à-dire hors Défense) de la France métropolitaine, soit 1,426 million d'agents ;** excluant ainsi les 6 % d'agents à qui il n'a pas été possible d'attribuer un service d'affectation ou qui ne relèvent pas du périmètre retenu.

\* Sur le site [fonction-publique.gouv.fr](http://fonction-publique.gouv.fr), dans l'onglet Statistiques, voir la rubrique Définitions des concepts.

Directeur de la publication : **Jean-François Verdier**  
Rédactrice en chef : **Christine Gonzalez-Demichel**  
Chargé de publications statistiques : **Jose-Antoine Cilleros**

ISBN : 978-2-11-099040-2 • ISSN : 2267-6483  
Stats rapides n°2  
Département des études et des statistiques - DGAFP  
139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12

### RAPPORT ANNUEL

Le Rapport annuel sur l'état de la fonction publique présente, dans la partie « Politiques et pratiques de ressources humaines », les grands axes de gestion des ressources humaines et, dans la partie statistique « Faits et chiffres », un bilan social de la fonction publique, dont sont issues les brochures « Chiffres-clés » et « Tableau de synthèse ».

### OUTILS DE LA GRH

Destinée en priorité aux gestionnaires des ressources humaines, cette collection regroupe de nombreux outils d'aide au pilotage utilisés au quotidien par les services RH. Le Répertoire interministériel des métiers de l'État (Rime), le Dictionnaire des compétences, des guides ponctuels, le kit « Démarches, outils et acteurs de la mobilité » à titre d'exemples, en font ainsi partie.

### POLITIQUES D'EMPLOI PUBLIC

Les publications regroupées au sein de cette collection traitent tous les thèmes rattachés à la gestion prévisionnelle des ressources humaines, de la gestion des connaissances à celles des compétences. Elle propose également les protocoles d'accord issus des négociations avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique.

### LES ESSENTIELS

Cette collection - destinée à un large public - rassemble sous forme de fiches ou de livrets pédagogiques, les informations concernant le recrutement, les concours, les carrières, la formation et, au sens large, tous les aspects du parcours professionnel des agents de la fonction publique

### STATISTIQUES ET RECHERCHE SUR LA FP

Cette collection est déclinée en quatre sous-collections, destinées aux décideurs, gestionnaires, statisticiens et chercheurs : « Stats rapides » présente des indicateurs et premiers résultats ; « Point Stat » livre une analyse synthétique des résultats d'enquêtes et d'études statistiques en quelques pages ; « Documents et méthodes » propose des points d'étape sur des travaux de recherche et de méthodologie ; « Études, recherche et débats » présente des analyses approfondies, aussi bien quantitatives que qualitatives.

### REPÈRES DGAFP

Cette collection regroupe tous les documents, à usage interne ou externe, qui présentent et visent à faire connaître la DGAFP et ses missions.